

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 404 prescrivant suspension de permis de conduire

n° 404

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 avril 1963

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1963

Date du numéro
30 avril 1963

VISAS

Vull'arrêté no 479 du 14 avril 1962 portant réglementation de la circulation routière en Côte Française des Somalis: Vu le procès-verbal n° 884 de la Gendarmerie en date du 3 avril 1963

Vull'avis du Délégué permanent de la Commission de retrait des Permis de conduire.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le permis de conduire n° 480, délivré à Djibouti le 19 janvier 1932 à M. Saïd Houssein Omar, arabe aoulaki, ne vers 1912 à Eussab (Yémen), fils de Housseïn Omar et de Aïcha Nasser, chauffeur, demeurant à Djibouti, Quartier n° 2, Boulevard 24, maison n° 31, est, conformément aux dispositions de l'article 129 de la délibération n° 314 du 10 avril 1962 rendue exécutoire par arrêté n° 479 du 14 avril 1962, suspendu provisoirement pour une durée de deux mois, en attendant la décision définitive qui sera prise à l'issue de la prochaine réunion de la Commission de retrait des permis de conduire. Art. 2.— Le présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa notification à l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégationLe Secrétaire Général,Maurice LEVAELOIS.